

**DECISION SUR LA POLITIQUE AFRICAINE
COMMUNE DE DEFENSE ET DE SECURITE**

La Conférence :

1. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Président sortant de l'Union, le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, en vue de mettre en œuvre la décision de Durban sur l'élaboration de la Politique africaine commune de défense et de sécurité;
2. **PREND NOTE** du Projet-cadre ainsi que le document préparé à cet effet à savoir le projet-cadre pour l'élaboration de la Politique africaine commune de défense et de sécurité tel qu'examiné par la 3^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif tenue du 21 au 24 mai à Sun City (Afrique du Sud) ;
3. **PREND NOTE EN OUTRE** des commentaires faits par les chefs d'Etat et de gouvernement durant le débat et qui ont constitué un apport au débat sur la question.
4. **DEMANDE** à la Commission de mener d'autres consultations avec toutes les parties concernées y compris les Ministres chargés de la défense et de la sécurité et les experts juridiques, en vue de finaliser à temps le document intitulé « Politique africaine commune de défense et de sécurité », pour soumission à l'examen de la prochaine session de la Conférence ou à une prochaine session de la Conférence devant être convoquée par le Président en exercice, si nécessaire.